

## **Journée mondiale de la santé : pas d'accès à la santé sans interprétariat pour les personnes migrantes allophones.**

La Journée mondiale de la santé, célébrée chaque année le 7 avril, marque l'anniversaire de la fondation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1948 et se porte chaque année sur une question de santé publique spécifique. Le thème de cette année est celui de « la santé pour tous », un thème qui fait écho aux actions quotidiennes d'ISM Interprétariat.

A l'occasion de la journée mondiale de la santé, ISM Interprétariat rappelle que sans recours à l'interprétariat professionnel, il ne peut pas y avoir d'accès effectif à la santé pour les personnes migrantes allophones. En effet, le recours à l'interprétariat pour les patients qui ne maîtrisent pas la langue française participe au droit à la santé, au respect de leur droit à l'information, au consentement libre et éclairé, et au respect du secret médical.

Du côté des professionnels de santé, le recours à l'interprétariat les aide à comprendre les dimensions culturelles et linguistiques dans les relations avec leurs patients étrangers et permet d'éviter les erreurs de diagnostic et de traitement médical. Seul un interprète professionnel, grâce à sa posture et aux valeurs qui régissent sa pratique, permet aux professionnels de santé une bonne réalisation des soins de santé et du suivi médical.

Le recours à l'interprétariat en santé est inscrit dans la loi et est recommandé par la Haute Autorité de Santé : « *seul le recours à un interprète professionnel permet de garantir aux patients/usagers les moyens de communication leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux droits, à la prévention et aux soins* » (Référentiel de compétences, formation et bonnes pratiques pour l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé, 2017).

ISM Interprétariat intervient chaque jour par téléphone et en présentiel à travers la France dans de nombreuses structures de santé, publiques, indépendantes ou associatives : hôpitaux, centres de santé, centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic, permanences d'accès aux soins de santé, centres de lutte antituberculeuse, centres médico-psychologiques, hôpitaux psychiatriques, Médecins du Monde, Médecins sans frontières, Le Comede, médecins libéraux, etc.

Malgré de bonnes pratiques existantes de recours à l'interprétariat professionnel dans le domaine de la santé, le constat est celui d'une insuffisance de recours.

C'est pourquoi ISM Interprétariat recommande qu'un recours systématique à l'interprétariat soit prévu dans toutes les structures de santé lorsque les patients ne maîtrisent pas le français, en particulier pour les personnes vulnérables et pour les personnes souffrant de troubles ou de maladies de santé mentale. De plus, ISM Interprétariat recommande que des fonds soient dédiés au recours à l'interprétariat et alloués aux structures de santé et à leurs professionnels.

**Contact presse :**

**Laura MOREL – 06 73 92 47 73 - [communication@ism-mail.fr](mailto:communication@ism-mail.fr)**